

Sauver le corégone

Connaissiez-vous le corégone ? Il est peut-être plus connu sous le nom de féra (ou lavaret), ce poisson lacustre de la famille des salmonidés s'affichant à la carte de nombreux restaurants, dans les Alpes et jusqu'à Lyon. Dans la plupart des lacs, ses populations ont progressivement décliné depuis les années 1980, notamment à cause de l'eutrophisation, c'est-à-dire l'augmentation des substances nutritives dans les eaux qui favorise la prolifération d'algues. Cependant, l'histoire est un peu différente au lac d'Annecy qui a été préservé de l'eutrophisation. Malgré tout, une baisse des prises s'est d'abord fait ressentir chez les pêcheurs amateurs à partir de 2004, puis chez les professionnels. Chacun rejetant la faute sur l'autre, des conflits ont opposé les deux groupes dans les années 2007 et 2008.

Pour mieux comprendre les dynamiques et gérer les ressources durablement, un programme de suivi des populations a été mis en place par Daniel Gerdeaux depuis 1992 dans le lac d'Annecy. Il est aujourd'hui dirigé par Chloé Goulon et Jean Guillard.

Sur ce plan d'eau, on compte actuellement deux pêcheurs professionnels et quelque 800 amateurs. Tous ont été invités à collecter des informations précieuses : taille et nombre de poissons pêchés, zone de pêche, effort consenti (nombre de prises par unité de temps), échantillons d'écaillés prélevés... Les données recueillies montrent qu'aujourd'hui la situation des corégones s'est améliorée. Deux explications sont possibles. D'abord, la réglementation relative à la pêche, modifiée en 2011,



Un pêcheur amateur de corégones sur le lac d'Annecy.

a changé la taille légale des prises, les quotas accordés à chaque pêcheur amateur et le nombre de licences professionnelles. Ensuite, des conditions environnementales qui ont été favorables à la reproduction naturelle et à la survie des larves de corégones. Selon Pierre Boutillon, pêcheur amateur, le bilan de sa participation est très positif. Les pêcheurs accordent plus de valeur aux études auxquelles ils ont été associés et peuvent devenir plus « exigeants » vis-à-vis des organismes dès lors qu'ils mettent la main à la pâte. Ils souhaitent intensifier leur participation.

L'amélioration observée va-t-elle perdurer ? Rien n'est moins sûr tant le changement climatique s'accompagne de fluctuations importantes et imprévisibles de l'environnement. Là aussi, le programme participatif joue un rôle essentiel : il permettra d'anticiper ces effets.

et de recherches participatives, prévient Léo Coutellec, de l'université Paris-Sud, la première étape, indispensable, consiste à traiter cette question. Définir les valeurs de chacun. Préciser les concepts mobilisés. Expliciter les motivations, les finalités de chacun. Sans ce préalable, des conflits apparaissent, notamment au moment de l'interprétation des résultats, voire au moment de la mise en place des méthodologies ou de la valorisation des travaux. » Pour éviter un échec, il préconise également de prendre le temps de définir ensemble, chercheurs et non-chercheurs, l'objet au cœur du programme.

ET DEMAIN ?

D'une façon générale, au terme de ce rapide panorama, un constat s'impose : les sciences et recherches participatives favorisent le rapprochement et le dialogue entre sciences et société. En outre, en impliquant un public toujours plus large, elles contribuent à mieux faire connaître la démarche scientifique, ses méthodes, ses ambitions. Un atout essentiel aujourd'hui, quand l'importance des enjeux liés à la recherche est devenue telle qu'une certaine réappropriation de la science par les citoyens semble indispensable. Cependant, surtout quand le public prend une part non négligeable à sa construction, on doit veiller à ce que la science soit pratiquée à l'abri des doctrines.

À cet effet, une Charte française des sciences et recherches participatives a été signée officiellement le 20 mars 2017 par divers établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organisations non gouvernementales, des associations, en présence de Thierry Mandon, alors secrétaire d'État chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ce texte prend la mesure du potentiel, mais également des risques liés aux sciences participatives et formule à ce titre quelques recommandations : présentation claire des méthodes et des ressources, utilisation concertée des données, respect de la vie privée.

Face à la « scientification », à la « technologisation » de la société qu'ils subissent, les citoyens ont vraisemblablement de plus en plus envie de participer, de faire, de comprendre... Derrière ce mouvement de fond, de fort développement des sciences et des recherches participatives, c'est la question de la démocratie qui se cache. Un vrai enjeu, très actuel : la participation à la production des savoirs scientifiques, la compréhension même du fonctionnement de la science, prémunit sans doute contre les croyances diverses et variées de plus en plus nombreuses. La crédulité se nourrit de l'ignorance. Le président du Tribunal révolutionnaire avait tort, la République a besoin de savants, du plus grand nombre possible de savants ! ■

L'ESSENTIEL

> Depuis presque trente ans, des chercheurs en sciences sociales étudient l'égalité devant les contrôles de police et l'efficacité de ces derniers.

> En France, des études sur le terrain ont ainsi récemment révélé que la proportion de personnes contrôlées dans différentes villes de France est plus importante dans

les minorités ethniques que dans la majorité.

> Des enquêtes par questionnaire ont aussi montré que les jeunes Maghrébins subissent plus souvent des contrôles répétés.

> Pourtant, les contrôles détectent très peu de délits et fragilisent la confiance.

L'AUTEUR



SEBASTIAN ROCHÉ
directeur de recherche
au CNRS, au laboratoire de
sciences sociales Pacte (CNRS,
université Grenoble-Alpes,
Sciences-Po Grenoble)

Des Contrôles de contreproductifs

Aujourd'hui, il est possible d'évaluer de façon rigoureuse l'égalité devant les contrôles de police et leur efficacité. Résultat : non seulement ils ciblent plus souvent les minorités ethniques, mais ils repèrent peu d'infractions et sapent la confiance dans la police.

Dans les pays démocratiques, les policiers sont dotés de pouvoirs extraordinaires au sens littéral du terme – des pouvoirs que les autres personnes n'ont pas. Ceux-ci ne leur appartiennent pas : par le truchement de lois diverses, l'autorité politique les leur «prête», ayant elle-même obtenu, *via* l'élection, le droit moral à nous contraindre. Ces pouvoirs permettent aux policiers de faire légalement ce qui est interdit aux autres agents et citoyens, comme porter atteinte aux droits fondamentaux des personnes en entrant dans nos maisons, nos ordinateurs, en nous empêchant de circuler librement et en nous contrôlant dans la rue, avec usage de la force si besoin.

La manière d'user de ces contraintes est un élément de la démocratie elle-même. Les normes nationales et internationales auxquelles la France a souscrit mettent en avant que le gouvernement ne peut pas abuser de ses pouvoirs et doit traiter de manière égale tous les citoyens, et aussi que la police est au service du peuple. En particulier, le code de

déontologie de la police et de la gendarmerie précise que «le policier ou le gendarme ne se fonde sur aucune caractéristique physique ou aucun signe distinctif pour déterminer les personnes à contrôler» (article R. 434-16).

L'INÉGALITÉ FACE AUX CONTRÔLES : LE PRIX DE L'EFFICACITÉ ?

Cependant, en pratique, les contrôles et l'usage de la force se révèlent problématiques. En effet, y compris dans les démocraties libérales, ils sont distribués dans la population de manière inégale et souvent, mais pas toujours, discriminatoire. Or si dans certains pays, comme le Royaume-Uni ou le Canada, l'autorité politique juge urgent de remédier à cette inégalité, dans d'autres, comme la France, le gouvernement refuse de la voir.

De leur côté, les polices avancent régulièrement, par la voix de leurs responsables ou de leurs représentants syndicaux, que l'inégalité est le prix de l'efficacité, et ainsi que l'injustice faite aux minorités est acceptable moralement puisqu'elle est utile à la tranquillité publique >



© Jean-Pierre REY/Gamma-Rapho via Getty Images